

**20**

**SERVICES SOCIAUX,  
ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

**TECHNIQUES  
D'ÉDUCATION EN  
SERVICES DE GARDE**

---

**RAPPORT D'ANALYSE DE  
SITUATION DE TRAVAIL**

Avril 1998



## ÉQUIPE DE PRODUCTION

---

Les personnes suivantes ont participé à la production du présent document :

**Coordonnatrice de la production**

*Ghislaine Timmons-Plamondon*

Responsable du secteur de formation

Services sociaux, éducatifs et juridiques

Direction générale de la formation professionnelle et technique

Ministère de l'Éducation

**Animatrice de l'atelier**

*Jacqueline Frenette-Roy*

Spécialiste en processus d'élaboration de programmes

**Secrétaire de l'atelier et rédactrice du rapport**

*Yvonne Pratte-Beaudoin*

Spécialiste en processus d'élaboration de programmes

**Spécialiste de l'enseignement**

*Lisette Gariépy*

Enseignante au cégep Édouard-Montpetit

**Mise en page et éditique**

*Marie-Josée Dalcourt*

Agente de secrétariat

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la

Division des services linguistiques du Ministère



## REMERCIEMENTS

---

Le Ministère tient à remercier le cégep Édouard-Montpetit pour son accueil ainsi que les personnes qui ont participé à l'atelier d'analyse de la situation de travail des éducatrices et des éducateurs en services de garde, tenu à Longueuil, les 26, 27 et 28 novembre 1997.

### Représentantes et représentant des CPE\* en milieu familial

***Yves Lambert***

Conseiller pédagogique  
CPE L'Espièglerie  
Sherbrooke

***Francine Gélinas***

Responsable  
CPE Les frimousses de la Vallée  
St-Basile-Le-Grand

***Josée Nadon***

Responsable  
CPE Le petit paradis  
Laval

### Représentantes des CPE en installation

***Lise Belisle***

Responsable  
CPE populaire St-Michel  
Montréal

***Suzanne Bouvrette***

Éducatrice  
CPE de l'UQAM  
Montréal

***Céline Caron***

Éducatrice  
CPE populaire de Rimouski  
Rimouski

***Manon Carrier***

Éducatrice  
CPE Parc-en-ciel  
Black Lake

***Sophie Drolet***

Éducatrice  
CPE Allô mon ami  
Vanier

***Manon Germain***

Éducatrice  
CPE Cheval Sautoir  
Trois-Rivières

***Monique Huot***

Éducatrice  
CPE Le jardin de Robi  
Roberval

***Dominique Normand***

Éducatrice  
CPE Du Carrefour  
Montréal

---

\* Centres de la petite enfance.

## **Représentantes des services de garde en milieu scolaire**

### ***Josée Bilodeau***

Éducatrice  
Service de garde Charles-Bruneau  
Brossard

### ***Édith Chevarie***

Éducatrice  
Service de garde Élan  
Montréal

### ***Josée Lafrance***

Éducatrice et responsable  
Service de garde L'Arc-en-ciel  
Ville des Laurentides

### ***Marie-Michèle Vaillancourt***

Éducatrice et responsable  
Service de garde Saint-Rédempteur  
Hull

## **Observatrices et observateurs**

### **Étaient présents :**

#### ***Suzanne Gravel***

Collège de Jonquière

#### ***Jean Montpetit***

Collège Vanier

#### ***Céline Hardy***

Association des services de garde en milieu scolaire

#### ***Louise Morissette***

CSST - ASSTAS

#### ***Françoise Julien***

Collège de Sainte-Foy

#### ***Danielle Pelletier***

Collège de St-Jérôme

#### ***Carole Lavallée***

Cégep du Vieux-Montréal

#### ***Élise Rivest***

Association des services de garde en milieu scolaire

#### ***Louise Lefebvre***

CSST - ASSTAS

#### ***Claudette Pitre-Robin***

Concertaction

#### ***Francine Lessard***

Fédération de la garde en milieu familial du Québec

#### ***Hélène Tardif***

Campus Notre-Dame-de-Foy

#### ***Richard Moisan***

Collège de Sherbrooke

### **Étaient absents :**

#### ***Chantal Drolet***

Ministère de la Famille et de l'Enfance

#### ***Réal Gauvin***

SQDM - DIS

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	1
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION .....	3
<b>1.1 Définition de la profession</b> .....	3
<b>1.2 Organisation du travail et conditions d'exercice de la profession</b> .....	4
<b>1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail</b> .....	6
<b>1.4 Perspectives d'emploi et d'avancement</b> .....	6
<b>1.5 Profil professionnel</b> .....	7
2. DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL .....	9
<b>2.1 Tâches et opérations</b> .....	9
<b>2.2 Opérations et sous-opérations</b> .....	11
<b>2.3 Processus de travail</b> .....	19
<b>2.4 Fréquence relative et difficulté d'exécution des tâches</b> .....	19
<b>2.5 Conditions d'exécution des tâches et critères de performance</b> .....	20
3. HABILITÉS TRANSFÉRABLES .....	33
<b>3.1 Habiletés cognitives</b> .....	33
<b>3.2 Habiletés psychomotrices</b> .....	39
<b>3.3 Habiletés perceptuelles</b> .....	39
<b>3.4 Comportements sociaux-affectifs</b> .....	40
4. SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION .....	43



## INTRODUCTION

---

La présente analyse de situation de travail porte sur la fonction de travail des éducatrices et des éducateurs en services de garde, en vue de la révision du programme *Techniques d'éducation en services de garde*, 322.03.

À l'intérieur des limites d'une approche par compétence, l'un des déterminants essentiels à la révision d'un programme d'études est l'analyse de la situation de travail (AST). Une telle analyse permet à un groupe de spécialistes du marché du travail de tracer un portrait relativement complet de l'exercice de leur profession. Le ministère de l'Éducation a donc fait appel à des personnes exerçant la profession d'éducatrice ou d'éducateur en services de garde dans différentes régions du Québec et différents secteurs de pratique. Réunies autour d'une même table, ces personnes se sont entendues sur une définition commune de la profession; elles en ont précisé les tâches et les opérations, en plus d'en établir les conditions et les critères d'exécution. Elles ont enfin précisé les habiletés et les comportements jugés essentiels à l'exécution de ces tâches et formulé quelques suggestions relatives à la formation.

Le présent document a donc pour but de rapporter le plus fidèlement possible les renseignements recueillis au cours de l'analyse. Ce rapport constitue un document consultatif essentiel à la révision du programme *Techniques d'éducation en services de garde*; les renseignements qu'il contient serviront au moment de la définition des compétences ainsi que de l'élaboration des objectifs et des standards.



# 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA PROFESSION

---

## 1.1 Définition de la profession

Les éducatrices et les éducateurs en services de garde sont des personnes spécialisées dans le domaine de l'enfance. Elles ou ils interviennent auprès d'enfants de 0 à 12 ans en répondant à leurs besoins particuliers et en leur offrant des services éducatifs.

Selon le milieu où elles travaillent, les personnes qui exercent cette fonction sont désignées sous différentes appellations. Dans les garderies, qu'on appellera désormais «Centre de la petite enfance en installation», elles portent le titre d'«éducatrices ou éducateurs en services de garde», alors que dans les CPE en milieu familial, on les désigne sous celui de «responsable d'un milieu familial». En milieu scolaire, la convention collective désigne le personnel exerçant cette fonction sous l'appellation de «préposée ou préposé au service de garde en milieu scolaire», bien que cette appellation soit considérée inappropriée par les personnes présentes à l'AST. Ces dernières considèrent en effet que ce titre est réducteur par rapport à la fonction exercée puisqu'il ne semble pas tenir compte de l'aspect éducatif qui y est rattaché. Pour sa part, la *Classification nationale des professions* désigne les personnes offrant des services de garde aux enfants de 0 à 5 ans sous le titre d'«éducatrices ou éducateurs de la petite enfance» (CNP 4214).

La fonction principale des éducatrices et des éducateurs en services de garde consiste à créer un milieu de vie propice au développement physique, cognitif, affectif, social et moral de l'enfant. Elles ont aussi pour rôle de développer des activités éducatives visant le développement global de l'enfant et de travailler en étroite collaboration avec les parents à la réalisation de cet objectif. Elles ont aussi à procurer des soins de base (hygiène, alimentation, etc.) dont l'exécution permet de créer des liens affectifs avec l'enfant, de le stimuler, de l'aider à développer l'estime de soi et de l'accompagner sur la voie de l'autonomie. Elles doivent de plus participer activement et de façon régulière avec les membres de l'équipe du service de garde à des réunions portant principalement sur l'organisation du travail et le fonctionnement de l'équipe ainsi que sur la planification et l'évaluation des interventions effectuées auprès des enfants. En outre, elles doivent participer aux réunions de l'équipe multidisciplinaire dans le but de contribuer au dépistage des problèmes de divers ordres pouvant affecter le développement ou le comportement de l'enfant et de trouver des moyens de prévention ou des solutions aux problèmes potentiels ou réels détectés.

## 1.2 Organisation du travail et conditions d'exercice de la profession

Les éducatrices et les éducateurs en services de garde travaillent surtout dans les centres de la petite enfance (CPE), soit en installation, soit en milieu familial; on les trouve aussi dans les garderies à but lucratif et en milieu scolaire. Avec la restructuration qui touche présentement les services de garde et l'implantation du réseau de centres à la petite enfance, ces personnes seront aussi présentes dans les haltes-garderies et les jardins d'enfants.

Quel que soit le milieu où travaillent les éducatrices et les éducateurs en services de garde, ces personnes sont responsables d'un groupe d'enfants dont le nombre varie en fonction des classes d'âge. Selon l'article 21 du *Règlement sur les centres de la petite enfance*, le nombre minimum de membres du personnel de garde en installation est fixé à un membre pour 5 enfants ou moins présents et âgés de moins de 18 mois; 1 membre pour 8 enfants ou moins présents et âgés de 18 mois et moins de 4 ans au 30 septembre; 1 membre pour 10 enfants ou moins présents et âgés de 4 ans au 30 septembre à 5 ans à la même date; 1 membre pour 15 enfants ou moins présents et âgés de 5 ans et plus au 1<sup>er</sup> octobre. En milieu familial, la norme prescrite est de une ou un responsable pour 6 enfants, incluant 2 poupons, et de deux responsables pour 9 enfants, incluant 4 poupons; les enfants de la personne responsable du milieu familial font partie du nombre d'enfants permis s'ils ont moins de 9 ans. En milieu scolaire, le rapport entre les membres du personnel et le nombre d'enfants se situe généralement autour de un pour 15 au niveau pré-scolaire et de un pour 20 au niveau primaire. Toutefois, comme ces rapports ne sont pas inscrits dans le Règlement, les décisions les concernant sont de l'entière responsabilité des directions d'écoles.

Outre les normes relatives au rapport entre le nombre d'enfants selon les classes d'âge et le personnel de garde nécessaire, le *Règlement sur les centres de la petite enfance* (CPE) définit les exigences relatives à l'aménagement et à l'équipement des locaux des services de garde en installation et en milieu familial ainsi que celles concernant l'hygiène et la sécurité. En milieu scolaire, il n'existe pas de réglementation établissant des normes pour ces divers aspects; les politiques en ces matières sont élaborées par le ministère de l'Éducation et appliquées par les commissions scolaires.

Les services de garde en installation offrent le plus souvent des postes à temps plein, mais on y trouve aussi des postes à temps partiel, occasionnels ou sur appel; le statut de contractuel fait aussi partie de la réalité des services de garde, qu'il s'agisse de temps plein ou de temps partiel. En installation, la semaine de travail des personnes occupant des postes à temps plein varie de 32 à 40 heures, alors qu'en milieu familial, elle est de 50 heures et plus, excluant les heures de rangement et de nettoyage. En milieu scolaire, les postes offerts couvrent tout l'éventail des statuts d'emploi. Selon le statut, la semaine de travail varie de 10 à 35 heures réparties sur 5 jours; le travail selon des horaires entrecoupés est une caractéristique du milieu scolaire à laquelle une grande partie du personnel de garde est astreint.

Le salaire horaire des éducatrices et des éducateurs en services de garde varie selon les milieux de travail, le statut d'emploi et la formation. Dans les CPE en installation, le salaire horaire moyen des personnes occupant des postes à temps plein varie de 7,00 \$ à 15,00 \$. En milieu familial, la rémunération varie en fonction du nombre d'enfants et du tarif établi par le CPE en collaboration avec la personne responsable. En milieu scolaire, les conditions salariales du personnel affecté au service de garde sont déterminées par la convention collective du personnel de soutien des commissions scolaires, ce qui lui permet de bénéficier des avantages sociaux inscrits dans la convention collective.

Les personnes qui exercent la fonction de travail d'éducatrice ou d'éducateur en services de garde doivent posséder une bonne santé physique et mentale et avoir de la résistance. Elles doivent être capables de soulever et de transporter des enfants, de travailler dans des espaces restreints et de demeurer alertes durant les longues heures passées auprès d'enfants tous différents, tant au point de vue de leur comportement que de leur degré de développement.

Les facteurs de stress inhérents à la fonction de travail sont nombreux : difficultés d'adaptation à une clientèle ou à des situations nouvelles; responsabilités liées à l'évolution de l'enfant et au dépistage de problèmes d'ordre fonctionnel ou comportemental; attentes des parents et difficultés d'établir avec certains une communication efficace; flexibilité nécessaire au travail d'équipe; conditions salariales peu avantageuses compte tenu des responsabilités; précarité de l'emploi pour le personnel occasionnel. Pour ce qui est des facteurs de stress liés à des milieux particuliers, citons le milieu familial où la personne responsable doit cumuler des responsabilités de gestionnaire et d'éducatrice. En milieu scolaire le peu de reconnaissance du rôle de l'éducatrice et de l'éducateur ainsi que le partage fréquent des locaux constituent d'autres facteurs de stress.

En ce qui concerne les risques pour la santé et la sécurité, soulignons d'abord les maux de dos conséquents au soulèvement répété et au transport des enfants dans les escaliers ou à leur déplacement dans des poussettes multi-places; l'aménagement inapproprié des lieux ou un ameublement inadapté à l'adulte peuvent également être la cause de maux de dos. Le danger de contamination est aussi présent dans les services de garde compte tenu de la fréquence des maladies infectieuses chez les jeunes enfants et de leur très grande proximité avec les éducatrices et les éducateurs. De plus, il existe un danger de blessures conséquentes aux réactions subites des enfants, aux jeux et quelquefois même à des manifestations d'agressivité. Enfin, il convient de rappeler le danger d'épuisement professionnel imputable aux longues heures de travail, à la complexité de la tâche ainsi qu'à l'obligation de s'adapter constamment à des personnes et à des situations nouvelles.

### 1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail

Le *Règlement sur les centres de la petite enfance* stipule qu'un membre sur trois du personnel affecté à la mise en application des services de garde éducatifs auprès des enfants reçus en installation doit posséder, à compter de septembre 1999, l'une ou l'autre des formations désignées à l'article 17 du Règlement.

En milieu familial, l'éducatrice ou l'éducateur doit avoir suivi une formation d'au moins 45 heures sur les quatre aspects suivants : le rôle de l'éducatrice ou de l'éducateur, le développement de l'enfant, le programme éducatif, la santé et l'alimentation. De plus, un perfectionnement annuel de 6 heures est exigé. L'assistante ou l'assistant de la personne responsable en milieu familial devra pour sa part posséder une formation en premiers soins ainsi que 12 heures de formation sur le développement de l'enfant.

En milieu scolaire, les exigences de formation du personnel affecté aux services de garde sont une quatrième secondaire, à laquelle s'ajoute une expérience de travail auprès des enfants. Cependant, ces exigences minimales peuvent être relevées selon les commissions scolaires.

Pour ce qui est des critères de qualification à l'embauche, on note des qualités personnelles telles que l'amour des enfants, la patience, le dynamisme, la créativité, une bonne communication et la capacité de travailler en équipe, qui viennent en tête de liste.

### 1.4 Perspectives d'emploi et d'avancement

Selon l'étude préliminaire effectuée au cours de mars 1997, les perspectives d'emploi pour les éducatrices et les éducateurs en services de garde seraient bonnes, le taux de placement des sortantes et des sortants inscrits au programme très élevé et le taux de chômage inférieur à celui des personnes diplômées des programmes d'études techniques en général. Il existerait donc une adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail.

Pour leur part, les participantes et les participant à l'AST considèrent qu'à l'heure actuelle il y a plafonnement du niveau de l'emploi dans ce secteur. Ces personnes croient toutefois qu'à moyen terme le développement des CPE conséquent à la mise en application de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (L.R.Q., c.S-4.1) sera un facteur déterminant dans la création d'emplois. Plusieurs de ces personnes croient que le développement des services de garde se fera surtout en milieu familial (clientèle à temps partiel) et en milieu scolaire, et que bon nombre des postes créés auront le statut de temps partiel.

Au sujet de la formation exigée, on considère le DEC comme la voie d'accès la plus sûre au milieu des services de garde, compte tenu du fait que le niveau d'exigence ne saurait qu'augmenter, en particulier en milieu scolaire, avec la mise en place du nouveau système. Il s'agit d'ailleurs de l'une des recommandations de la Commission des états généraux sur l'éducation, laquelle estime que «pour garantir des services de qualité, les exigences de formation des éducatrices/éducateurs en service de garde en milieu scolaire devront être resserrées» et que «le diplôme d'études collégiales en *Techniques d'éducation en services de garde* ou l'équivalent devrait devenir une condition d'accès à l'emploi».

En ce qui concerne les possibilités d'avancement rattachées à la profession, elles sont peu nombreuses, de l'avis des personnes présentes à l'atelier. Toutefois, il en existe quelques unes selon les milieux d'exercice. En milieu scolaire, on peut accéder au poste de responsable ou de chef d'équipe, alors qu'en CPE en installation on peut espérer devenir responsable si l'on possède de l'expérience ainsi que les qualités nécessaires. En milieu familial, on a la possibilité de créer sa propre entreprise si l'on possède des qualités de gestionnaire en plus de celles d'éducatrice. De plus, il existe au sein des CPE en milieu familial une fonction de travail «conseiller pédagogique» à laquelle peut accéder une personne ayant de l'expérience avec un groupe d'enfants.

## 1.5 Profil professionnel

Pour exercer la profession d'éducatrice ou d'éducateur en services de garde, il faut présenter les caractéristiques suivantes :

- l'amour des enfants et des contacts humains;
- la créativité;
- le dynamisme;
- la capacité d'adaptation;
- l'autonomie et le sens de l'initiative;
- l'ouverture d'esprit;
- la curiosité et le désir de se perfectionner;
- la confiance en soi;
- la capacité de communiquer verbalement et par écrit;
- la capacité de travailler en équipe;
- la diplomatie;
- la capacité d'écoute;
- le sens de l'auto-critique.



## 2 DESCRIPTION DE LA FONCTION DE TRAVAIL

---

La description de la fonction de travail est l'étape de l'analyse où l'on recueille l'information la plus complète et la plus juste sur les tâches, les opérations et le processus de travail ainsi que sur la fréquence, la difficulté et les critères d'exécution des tâches.

### 2.1 Tâches et opérations

Les tâches désignées au cours de l'analyse de la situation de travail des éducatrices et des éducateurs en services de garde comme étant les principales activités inhérentes à l'exercice de la profession sont les suivantes :

1. Voir à l'organisation physique, matérielle et pédagogique du service.
2. Répondre aux besoins liés à la santé de l'enfant.
3. Effectuer des interventions liées au développement global et à l'intégration de l'enfant.
4. Effectuer des interventions liées à la sécurité de l'enfant.
5. Établir une relation avec les parents.
6. Gérer des ressources humaines et financières.
7. Organiser et tenir des réunions.

Chacune des tâches désignées ci-haut comporte des opérations qui en précisent la portée. Elles sont listées ci-après.

#### *1. Voir à l'organisation physique, matérielle et pédagogique du service*

- 1.1 Collaborer à l'élaboration de la plateforme éducative.
- 1.2 Établir les règles de fonctionnement du milieu.
- 1.3 Développer des outils de travail.
- 1.4 Aménager les lieux physiques.
- 1.5 Planifier un programme d'activités.
- 1.6 Effectuer des achats.
- 1.7 Disposer le matériel éducatif.
- 1.8 Effectuer l'entretien des locaux et du matériel.

## **2. Répondre aux besoins liés à la santé de l'enfant**

- 2.1 Planifier l'animation des moments liés aux besoins de santé de l'enfant.
- 2.2 Donner des soins d'hygiène.
- 2.3 Alimenter l'enfant ou en superviser l'alimentation.
- 2.4 Procurer à l'enfant des périodes de sommeil et de détente.
- 2.5 Animer les moments liés aux soins de santé de l'enfant.
- 2.6 Répondre aux besoins particuliers de santé de l'enfant.
- 2.7 Effectuer l'entretien du local et du matériel.

## **3. Effectuer des interventions liées au développement global et à l'intégration de l'enfant**

- 3.1 Créer un milieu de vie favorable au développement de l'enfant.
- 3.2 Planifier les moments de vie.
- 3.3 Animer les moments de vie.
- 3.4 Observer le développement et le comportement de l'enfant et noter ses observations.
- 3.5 Établir et appliquer un plan d'intervention.
- 3.6 Évaluer les résultats des interventions et les noter.

## **4. Effectuer des interventions liées à la sécurité de l'enfant**

- 4.1 Effectuer le contrôle des présences.
- 4.2 Surveiller les enfants.
- 4.3 Dépister les abus et les signes de négligence.
- 4.4 Signaler des situations pouvant affecter l'intégrité de l'enfant.
- 4.5 Appliquer des mesures de prévention.
- 4.6 Rédiger des rapports d'accident.

## **5. Établir une relation avec les parents**

- 5.1 Rencontrer les parents en vue de l'inscription de leur enfant.
- 5.2 Participer à des rencontres individuelles ou collectives avec les parents.
- 5.3 Donner de l'information quotidienne ou ponctuelle aux parents.
- 5.4 Encourager la participation des parents.
- 5.5 Se concerter avec les parents sur les interventions éducatives à effectuer auprès de leur enfant.

## **6. Gérer des ressources humaines et financières**

- 6.1 Promouvoir le service de garde en milieu familial.
- 6.2 Gérer un budget.
- 6.3 Recruter du personnel.
- 6.4 Superviser des stagiaires.

## **7. Organiser et tenir des réunions**

- 7.1 Préparer des réunions.
- 7.2 Animer des réunions.
- 7.3 Participer à des réunions de l'équipe de travail.
- 7.4 Participer à des réunions de l'équipe multidisciplinaire.
- 7.5 Siéger sur différents comités.
- 7.6 Dresser un compte rendu ou un procès-verbal.

## **2.2 Opérations et sous-opérations**

Le tableau suivant présente les sous-opérations correspondant aux opérations définies précédemment et recueillies au cours de l'atelier. Il est à noter que pour certaines opérations, aucune sous-opération n'a été désignée, ce qui explique l'absence de numéro correspondant à ces opérations.

---

### *TÂCHE 1 : VOIR À L'ORGANISATION PHYSIQUE, MATÉRIELLE ET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE*

---

#### **1.1 Collaborer à l'élaboration de la plateforme pédagogique**

- Assister aux réunions du comité désigné à cette fin par l'organisme.
- Prendre connaissance de la documentation proposée par le comité.
- Participer aux discussions menées par le comité.
- Animer des rencontres.
- Rédiger des comptes rendus.

## **1.2 Établir les règles de fonctionnement du milieu**

- Assister aux réunions en vue de déterminer les aspects touchés par les règles de fonctionnement du milieu.
- Faire valoir son point de vue au cours des discussions.

## **1.3 Développer des outils de travail**

- Déterminer les outils de travail nécessaires à l'exécution des diverses tâches.
- Rechercher des outils existants.
- Choisir ou adapter des outils.
- Faire valider le choix des outils par l'équipe de travail.
- Expérimenter les outils développés et les réajuster au besoin.

---

### *TÂCHE 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA SANTÉ DE L'ENFANT*

---

## **2.1 Planifier l'animation des moments liés aux soins de santé de l'enfant**

- Établir les horaires.
- Établir les consignes destinées aux enfants et aux remplaçantes ou remplaçants.

## **2.2 Donner des soins d'hygiène**

- Brosser ou faire brosse les dents des enfants.
- Laver ou faire laver les mains des enfants.
- Moucher ou faire moucher le nez des enfants.
- Changer les couches et les vêtements souillés.
- Entraîner les enfants à la propreté.

## **2.3 Alimenter l'enfant ou en superviser l'alimentation**

- Donner le biberon.
- Établir les menus des repas et des collations.
- Préparer les repas et les collations.
- Alimenter l'enfant, si nécessaire.
- Fournir de l'assistance à l'enfant au moment de s'alimenter.
- Vérifier la qualité de l'alimentation apportée par l'enfant au service de garde.

## **2.4 Procurer à l'enfant des périodes de sommeil et de détente**

- Préparer la pièce de façon à favoriser le sommeil et la détente.
- Donner un matelas à chaque enfant ou coucher le poupon.
- Poser des gestes de nature à favoriser le bien-être de l'enfant et à le sécuriser.

## **2.5 Animer les moments liés aux soins de santé de l'enfant**

- Utiliser des moyens pour rendre l'atmosphère agréable tels que le chant et les jeux.
- Donner des consignes.
- Stimuler les enfants par une attention individuelle, une attitude sécurisante et des encouragements.

## **2.6 Répondre aux besoins particuliers de santé de l'enfant**

- Prendre les mesures nécessaires pour protéger l'enfant allergique.
- Administrer les médicaments prescrits.
- Désinfecter les blessures.
- Prendre la température.
- Donner les premiers soins.
- Assurer le suivi des soins prescrits à l'enfant atteint d'une maladie chronique.

## **2.7 Effectuer l'entretien du local et du matériel**

- Laver les jouets.
- Désinfecter la table à langer et autres éléments du mobilier ou accessoires.
- Effectuer les réparations mineures des jouets et des éléments du mobilier.
- Nettoyer le local et ranger le matériel.

### *TÂCHE 3 : EFFECTUER DES INTERVENTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET À L'INTÉGRATION DE L'ENFANT*

---

## **3.1 Créer un milieu de vie favorable au développement de l'enfant**

- Aménager les aires de jeu de façon à favoriser l'expérimentation.
- Utiliser des moyens destinés à établir et à maintenir des liens affectifs avec les enfants.

### **3.2 Planifier les moments de vie**

- Déterminer l'horaire des périodes de routine et des périodes de jeu.
- Trouver ou développer des activités visant le développement social, affectif, cognitif, moteur et langagier de l'enfant.
- Déterminer les activités à effectuer durant les périodes de transition.
- Organiser des sorties.
- Planifier des activités ou des projets à court et à long terme.

### **3.3 Animer les moments de vie**

- Réaliser les activités planifiées.
- Appliquer les techniques d'animation particulières aux périodes de routine, de transition et de jeu.
- Utiliser des moyens de stimuler le développement de l'enfant.
- Utiliser des moyens de faire prendre connaissance à l'enfant des réalités du milieu.
- Soutenir l'enfant dans la résolution de ses problèmes.

### **3.4 Observer le développement et le comportement de l'enfant et noter ses observations**

- Développer et utiliser des outils d'observation.
- Recueillir des faits observables dans différents moments et dans divers contextes.
- Rédiger un rapport des observations recueillies.

### **3.5 Établir et appliquer un plan d'intervention**

- Émettre des hypothèses en fonction des observations recueillies et des besoins de l'enfant.
- Déterminer les objectifs à atteindre.
- Trouver des moyens concrets d'intervention.
- Prévoir une méthode d'évaluation des résultats.
- Appliquer les moyens d'intervention choisis.
- Évaluer le résultat des interventions.

### **3.6 Évaluer les résultats des interventions et les noter**

- Déterminer des périodes propices à l'évaluation de son travail auprès des enfants.
- Concevoir des outils d'auto-évaluation et les utiliser.
- Effectuer des retours sur les activités et les interventions en vue d'obtenir du feed-back de la part des enfants.
- Soumettre à l'équipe de travail les résultats de son auto-évaluation.

#### **4.1 Effectuer le contrôle des présences**

- Cocher le nom de chaque enfant présent.
- Noter l'heure des arrivées et des départs en milieu familial.
- Avertir les parents au moment d'une absence en milieu scolaire.

#### **4.2 Surveiller les enfants**

- Compter les enfants régulièrement.
- Se positionner de façon à avoir une vue d'ensemble du groupe d'enfants.

#### **4.3 Dépister les abus et les signes de négligence**

- Recueillir des observations.
- Analyser les observations recueillies.
- Formuler des hypothèses.

#### **4.4 Signaler des situations pouvant affecter l'intégrité de l'enfant**

- Partager les observations recueillies et les hypothèses avancées avec les autres membres de l'équipe de travail.
- Déterminer les personnes ou organismes à informer.
- Signaler la situation aux personnes ou aux organismes concernés (parents, DPJ, etc.).
- Témoigner à la cour, s'il y a lieu.

#### **4.5 Appliquer des mesures de prévention**

- S'assurer que les lieux physiques sont aménagés de façon sécuritaire.
- S'assurer que le matériel est en bon état et sécuritaire.
- S'assurer qu'il n'y a ni produits ni plantes toxiques à la portée des enfants.
- Prendre connaissance du bilan médical des enfants.
- Indiquer le nom du service de garde sur chaque enfant au moment des sorties.

#### **4.6 Rédiger des rapports d'accident**

- Remplir un formulaire décrivant les faits et les circonstances d'un accident.

### **5.1 Rencontrer les parents en vue de l'inscription de leur enfant**

- Préparer la rencontre.
- Accueillir les parents.
- Expliquer le projet éducatif.
- Remettre les formulaires d'inscription aux parents.
- Faire visiter les lieux et les décrire.
- Mettre le service en valeur.

### **5.2 Participer à des rencontres individuelles ou collectives avec les parents**

- Préparer la rencontre et la documentation.
- Convoquer les parents.
- Échanger de l'information avec les parents.
- Animer la rencontre de groupe.
- Évaluer la rencontre.
- Rédiger un compte rendu.

### **5.3 Donner de l'information quotidienne ou ponctuelle aux parents**

- Fournir un compte rendu individuel de la journée de l'enfant.
- Informer les parents sur des faits ou des événements particuliers.

### **5.4 Encourager la participation des parents**

- Informer les parents, verbalement ou par écrit, des attentes en ce qui concerne leur participation.
- Élaborer des stratégies visant à susciter la participation des parents.

## **5.5 Se concerter avec les parents sur les interventions éducatives à effectuer auprès de leur enfant**

- Déterminer des moyens de communication.
- Proposer des interventions et en discuter.
- Gérer les conflits pouvant survenir au cours des discussions.
- Faire le suivi et évaluer les résultats de la concertation.
- Diriger les parents vers des ressources spécialisées, s'il y a lieu.

### **TÂCHE 6 : GÉRER DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**

---

#### **6.1 Promouvoir le service de garde en milieu familial**

- Déterminer les moyens de promotion à utiliser.
- Préparer les documents et les autres moyens de promotion.
- Diffuser la promotion.

#### **6.2 Gérer un budget**

- Prendre connaissance des sommes allouées.
- Acheter du matériel pédagogique.
- Participer à des comités de gestion.
- Faire une liste des revenus et des dépenses.
- S'assurer d'équilibrer son budget.

#### **6.3 Recruter du personnel**

- Participer à un comité de sélection.
- Analyser les curriculum vitae reçus.
- Effectuer des entrevues.
- Sélectionner du personnel.

## **6.4 Superviser des stagiaires**

- Fixer les moments de rencontre avec la personne chargée de la supervision des stages.
- Rencontrer la personne chargée de la supervision des stages ainsi que la ou le stagiaire.
- Utiliser des moyens de faciliter l'intégration de la ou du stagiaire.
- Observer le travail et le comportement de la ou du stagiaire et noter ses observations.
- Faire part de ses observations à la ou au stagiaire ainsi qu'à la personne chargée de la supervision des stages.

## **TÂCHE 7 : ORGANISER ET TENIR DES RÉUNIONS**

---

### **7.1 Préparer des réunions**

- Prévoir le matériel nécessaire.
- Convoquer les parents.
- Aménager les lieux physiques.

### **7.2 Animer des réunions**

- Créer un climat de confiance.
- Transmettre de l'information.
- Appliquer des techniques d'animation.

### **7.3 Participer à des réunions de l'équipe de travail**

- Prendre connaissance de l'ordre du jour.
- Préparer ses interventions sur le sujet de la discussion.
- Donner son opinion.
- Rédiger un compte rendu.

### **7.4 Participer à des réunions de l'équipe multidisciplinaire**

- Se préparer à la rencontre.
- Faire part de ses observations.
- Échanger de l'information.
- Rédiger des documents.

## **7.5 Siéger sur différents comités**

- Planifier ses interventions.
- Établir des contacts.
- Donner son opinion.
- Négocier des ententes, s'il y a lieu.
- Rédiger un compte rendu.
- Élaborer des outils de suivi des rencontres.

## **2.3 Processus de travail**

La définition des tâches, des opérations et des sous-opérations de la fonction de travail analysée a permis de dégager un processus de travail général pouvant s'appliquer à plusieurs tâches. Ce processus est le suivant :

- Évaluer les besoins des enfants.
- Planifier le travail.
- Préparer le matériel nécessaire à l'exécution du travail.
- Créer un climat favorable à l'exécution du travail.
- Exécuter le travail.
- Observer les réactions des enfants.
- Évaluer les résultats des interventions.
- Ajuster, au besoin, sa planification et ses interventions.
- Échanger de l'information avec les parents.
- Discuter avec les membres de l'équipe de travail.

## **2.4 Fréquence relative et difficulté d'exécution des tâches**

Le tableau suivant présente le temps moyen, sur une base hebdomadaire, consacré par l'éducatrice ou l'éducateur à l'exécution des tâches de la fonction de travail; il présente aussi le degré de complexité de chacune de ces tâches. Les pourcentages et les cotes apparaissant au tableau correspondent à la moyenne des pourcentages et des cotes fournis par les participantes et les participants à l'AST. Il faut toutefois considérer ces données à titre indicatif compte tenu des variables (milieu de travail, taille de l'organisme, etc.).

Tâches	Fréquence (%)	Difficulté (de 1 à 5)*
1. Voir à l'organisation physique, matérielle et pédagogique du service.	9	4
2. Répondre aux besoins liés à la santé de l'enfant.	17	2
3. Effectuer des interventions liées au développement global et à l'intégration de l'enfant.	38	5
4. Effectuer des interventions liées à la sécurité de l'enfant.	19	3
5. Établir une relation avec les parents.	9	4
6. Gérer des ressources humaines et financières.	4	3
7. Organiser et tenir des réunions.	4	3

\* Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre le plus élevé constituant la tâche la plus difficile à exécuter.

## 2.5 Conditions d'exécution des tâches et critères de performance

Les conditions d'exécution d'une tâche fournissent de l'information sur certains aspects du travail tels que le degré de supervision et d'autonomie entourant la tâche, les conditions environnementales, le matériel et les ouvrages de référence.

Pour ce qui est des critères de performance, ils permettent d'évaluer si la tâche a été exécutée de façon satisfaisante. Ces critères portent autant sur les habiletés et les méthodes de travail que sur les attitudes adoptées.

**TÂCHE 1 : VOIR À L'ORGANISATION PHYSIQUE, MATÉRIELLE ET PÉDAGOGIQUE DU SERVICE**

<b>CONDITIONS D'EXÉCUTION</b>	<b>CRITÈRES DE PERFORMANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cette tâche est généralement effectuée dans le local du service, le plus souvent avec la participation des parents, de l'équipe de travail, du personnel de l'agence ou de la direction de l'école. Lorsqu'elle est effectuée individuellement, elle est supervisée par le C.A., l'agence ou la direction de l'école. Sa réalisation découle d'une demande orale ou écrite, ou de la planification établie.</li><li>▪ En tenant compte des normes et règlements du Ministère, des directives de la commission scolaire, de l'école ou du C.A., ainsi que des politiques de l'établissement et des budgets. La marge de manoeuvre est donc limitée.</li><li>▪ À l'aide de documents de référence tels que des documents techniques sur l'aménagement, les règlements en vigueur et des grilles d'observation. On a aussi recours à des personnes ressources pour l'aménagement des locaux ainsi que pour l'élaboration de la plateforme éducative et l'organisation d'activités spéciales.</li><li>▪ La créativité et l'esprit d'initiative sont essentielles à la réalisation de cette tâche, en particulier parce que les budgets ne permettent pas d'avoir recours aux ressources humaines nécessaires, ni de se procurer tout le matériel désiré. Les décisions relatives à cette tâche sont importantes puisqu'il s'agit d'établir le cadre de référence nécessaire au fonctionnement de l'organisme et au maintien de la cohérence entre chacune des tâches. Ces décisions sont approuvées par le C.A., l'agence ou la commission scolaire.</li><li>▪ Les principales difficultés rencontrées sont le manque de ressources financières pour se procurer tout le matériel nécessaire (ameublement, matériel pédagogique, documents de référence) et de temps pour réaliser cette tâche à l'intérieur des horaires de travail. Trouver les ressources humaines nécessaires fait aussi partie des difficultés.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Démonstration de créativité, d'esprit d'initiative et du sens de l'organisation.</li><li>- Démonstration de sa capacité de travailler en équipe.</li><li>- Clarté et concision de la présentation de ses idées.</li><li>- Manifestation de curiosité, d'esprit de recherche et d'ouverture aux idées nouvelles.</li><li>- Respect des normes, règlements, directives et politiques en vigueur.</li><li>- Manifestation de jugement au moment d'établir ses priorités et de faire des choix.</li><li>- Respect des horaires des rencontres et des délais prévus pour la réalisation des travaux.</li></ul>

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="224 281 784 369">▪ Les principaux risques pour la santé reliés à cette tâche sont les maux de dos conséquents aux déplacements fréquents de l'ameublement.</li></ul>	

**TÂCHE 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA SANTÉ DE L'ENFANT**

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette tâche peut être effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur, dans tous les types de locaux qui comporte une résidence, dans une classe, la cafétéria ou le gymnase d'une école, ainsi que dans une cour de récréation. Elle s'effectue de façon individuelle ou avec la participation de l'enfant ou d'un autre adulte, et sans supervision.</li> <li>▪ À partir d'une demande orale ou écrite provenant de l'enfant lui-même ou d'un parent, ou encore, d'une observation relevée, de l'horaire ou de la routine pré-établie.</li> <li>▪ On doit tenir compte de l'âge et du développement de l'enfant, des politiques de l'établissement, des normes et de la réglementation en vigueur, de consignes particulières ou d'une autorisation. La marge de manoeuvre est plus ou moins grande selon le geste à poser; elle est nulle lorsqu'il s'agit de l'administration de médicaments, acte pour lequel la réglementation est explicite.</li> <li>▪ Peu de sources de référence sont utilisées dans l'exécution de cette tâche, à l'exception des guides de premiers soins et d'un tableau des maladies infectieuses. Le recours à des ressources spécialisées telles que les CLSC et Info-Santé est fréquent. L'éducatrice ou l'éducateur est appelé à travailler en collaboration avec l'infirmière, l'hygiéniste dentaire et les autres membres de l'équipe de travail, en plus des professionnels du CLSC.</li> <li>▪ La personne qui répond aux besoins de santé doit faire preuve d'ingéniosité et de créativité afin de profiter de ces moments pour stimuler l'enfant et l'amener à devenir autonome. Les décisions importantes à prendre sont de l'ordre des gestes à poser et de l'attitude à adopter au moment d'une blessure ou du constat d'un problème de santé chez l'enfant. Ces décisions doivent être approuvées par les parents ou par la personne responsable du service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de l'horaire et de la routine.</li> <li>- Application adéquate des mesures d'hygiène et de sécurité.</li> <li>- Respect des règles de fonctionnement du milieu.</li> <li>- Manifestation d'initiative dans la réponse aux besoins de l'enfant.</li> <li>- Adaptation des soins à l'âge et aux besoins particuliers de l'enfant.</li> <li>- Démonstration de patience et de compréhension.</li> <li>- Communication appropriée selon l'âge de l'enfant.</li> <li>- Manifestation d'une présence attentive et chaleureuse.</li> <li>- Utilisation de moyens de stimulation appropriés au degré de développement de l'enfant.</li> <li>- Application adéquate des techniques de premiers soins.</li> </ul>

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le matériel nécessaire est surtout constitué des éléments suivants : table à langer, matelas, literie, tables, chaises, vaisselle, système de son, laveuse, sècheuse, petit pot, vêtements de rechange, sacs de plastique, brosses à dents, bavoirs, feuilles d'autorisation, formulaires de rapports d'accidents et trousse de premiers soins.</li>   <li>▪ Les plus grandes difficultés rencontrées sont celles de répondre aux besoins individuels de chaque enfant compte tenu de la taille du groupe ainsi que les responsabilités inhérentes aux risques d'accidents (hémorragie, fracture, etc.) et à la présence d'enfants souffrant d'allergies diverses.</li>   <li>▪ Les risques inhérents à la tâche sont la contamination en raison de la très grande proximité avec les enfants et les maux de dos conséquents à de l'ameublement inadapté et au transport répété de lourdes charges.</li> </ul>	

**TÂCHE 3 : EFFECTUER DES INTERVENTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET À L'INTÉGRATION DE L'ENFANT**

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette tâche peut être effectuée dans les diverses aires d'une habitation, dans le local du service ou le gymnase de l'école, dans une cour extérieure ou dans des lieux de sorties. Elle peut être effectuée de façon individuelle, avec la participation des enfants, le plus souvent sans supervision ou, occasionnellement, sous la supervision de la direction ou de la personne responsable.</li> <li>▪ À partir d'une demande orale ou écrite faite par les parents, la direction, le C.A., l'équipe multidisciplinaire ou, le plus souvent, d'une observation relevée, du contexte ou de la planification établie.</li> <li>▪ Au moment d'exécuter cette tâche, il faut tenir compte de l'âge, de la personnalité et des besoins de l'enfant ainsi que du programme éducatif du milieu. La créativité et l'initiative sont importantes afin de réaliser des interventions pertinentes et intéressantes, et de favoriser la participation des enfants; ces qualités sont aussi essentielles pour bâtir des outils d'observation et d'évaluation ainsi que des programmes d'activités.</li> <li>▪ Les décisions les plus importantes à prendre ont surtout trait aux interventions à effectuer, qui ont toujours un effet sur l'enfant et sur le groupe. Certaines décisions doivent être approuvées par les parents, la direction et même les enfants, mais d'autres laissent une marge de manoeuvre. Un partenariat doit exister avec les parents, l'équipe de travail et les spécialistes de l'équipe multidisciplinaire afin de soutenir les enfants et de répondre à leurs besoins particuliers.</li> <li>▪ Les principales difficultés rencontrées sont en général le manque de ressources, de temps et d'espace; le manque de reconnaissance professionnelle constitue aussi une difficulté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du programme éducatif.</li> <li>- Interventions adaptées à chacun des enfants et au groupe.</li> <li>- Établissement d'une relation de qualité avec chacun des enfants.</li> <li>- Variété de la planification et de l'animation.</li> <li>- Correction du langage et adaptation au groupe selon l'âge.</li> <li>- Démonstration de créativité dans la conception des activités et de dynamisme dans sa façon de les animer.</li> <li>- Démonstration du sens de l'organisation.</li> <li>- Manifestation d'affection envers les enfants, quel que soit leur comportement.</li> <li>- Maîtrise dans le décodage de messages non-verbaux.</li> <li>- Manifestation d'une attitude de prévention des situations dangereuses.</li> <li>- Démonstration de sa capacité de travailler en équipe.</li> <li>- Manifestation du souci constant du développement global de chacun des enfants.</li> </ul>

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le matériel nécessaire comprend surtout des tables et des chaises appropriées à la taille des enfants, des jouets, des livres, des instruments de musique, du matériel de bricolage, de la literie, des matelas et de la documentation.</li>   <li>▪ Les principaux risques inhérents à l'exécution de cette tâche sont les blessures causées par des morsures ou des objets lancés par les enfants ainsi que les maux de dos conséquents au transport des enfants et à l'obligation souvent répétée de les retenir dans leurs élans en vue de les protéger.</li> </ul>	

**TÂCHE 4 : EFFECTUER DES INTERVENTIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT**

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette tâche s'effectue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans n'importe quel type de local, d'aire de jeu ou de sortie. C'est une tâche faisant partie intégrante de toutes les autres tâches, qui s'effectue de façon individuelle et sans supervision ou avec la participation des parents, des membres du personnel, de l'équipe de travail ou de l'équipe multidisciplinaire. Elle découle d'une demande orale ou écrite faite par les parents, la personne responsable, la loi, le contexte de travail, ou d'une observation relevée.</li> <li>▪ Dans l'exécution de cette tâche, il faut d'abord s'assurer que les normes émises par les autorités sont respectées à la lettre, de même que les règles et consignes propres aux différents groupes. On doit de plus réévaluer constamment les dangers physiques liés au climat, aux aires de circulation et de jeux ainsi qu'aux jeux de groupe eux-mêmes. Certaines limites doivent donc être respectées, la marge de manoeuvre demeurant surtout dans la créativité dont il faut faire preuve pour modifier les activités pouvant être dangereuses.</li> <li>▪ Dans l'exécution de cette tâche, des décisions importantes doivent être prises, en particulier lorsqu'il y a des situations d'urgence qui obligent à réagir rapidement et sans perdre son sang-froid. Ces décisions doivent être approuvées par la personne responsable du service ou par celle qui assure la coordination des activités.</li> <li>▪ Les principales difficultés rencontrées concernent surtout le manque de ressources devant des problèmes de comportement ou le constat qu'un enfant est victime d'abus quelqu'il soit. Même si on travaille avec d'autres professionnels, soit les membres de l'équipe de travail et de l'équipe multidisciplinaire, on souhaiterait parfois l'aide d'une personne spécialisée pour observer l'enfant, comme cela se fait dans certains milieux défavorisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision des consignes données et explication claire des raisons qui les motivent.</li> <li>- Présence constante auprès des enfants.</li> <li>- Manifestation d'ouverture d'esprit en présence de différences culturelles.</li> <li>- Maîtrise de soi et attitude rassurante dans les situations d'urgence.</li> <li>- Cohérence dans l'application des consignes.</li> <li>- Manifestation de circonspection dans l'évaluation des situations.</li> <li>- Manifestation d'empathie et de chaleur humaine.</li> <li>- Respect des règles de l'orthographe et de la grammaire dans la rédaction des rapports.</li> <li>- Précision du contenu des rapports écrits.</li> </ul>

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="219 296 784 569">▪ Les outils de référence utilisés sont des documents techniques, les règlements du ministère de la Famille et de l'Enfance, des listes de personnes-ressources, des rapports d'accident, un cahier de procédures, de la documentation variée sur l'abus sexuel, l'inceste, etc. et un guide de premiers soins. Le matériel utilisé est surtout constitué de l'ameublement ergonomique et d'une trousse de premiers soins.</li>   <li data-bbox="219 604 784 783">▪ Les principaux risques pour la santé et la sécurité sont les blessures causées par des chutes lorsqu'on est appelé à intervenir rapidement pour protéger l'enfant, ainsi que le l'épuisement professionnel conséquent à la surcharge de travail et au stress occasionnés par le manque de ressources.</li> </ul>	

## TÂCHE 5 : ÉTABLIR UNE RELATION AVEC LES PARENTS

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tâche effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur, là où se trouve l'enfant quand le parent vient le reprendre, ou dans le local où se tiennent les réunions. Elle s'effectue de façon individuelle ou avec la participation d'une ou d'un collègue de travail, et sans supervision. Elle découle de la nature même du travail qui nécessite une relation de partenariat avec les parents.</li><li>▪ Au moment d'exécuter cette tâche, il faut tenir compte des politiques de l'établissement, de la disponibilité des personnes, du climat du milieu de garde et des techniques de communication. Il existe une marge de manoeuvre et une part d'initiative dans la décision de contacter les parents pour différentes raisons en fonction du degré de soutien qu'on peut attendre d'eux ou de l'aide qu'on peut leur apporter.</li><li>▪ Les principales difficultés rencontrées sont le manque de disponibilité des parents, les comportements agressifs, le manque de confiance et de collaboration ainsi que les problèmes qu'ont certains parents à assumer leur propre rôle.</li><li>▪ Dans l'exécution de cette tâche, on doit collaborer avec d'autres professionnels, entre autres, les collègues de travail et les responsables du centre, ainsi qu'à l'occasion, avec des psychologues, infirmières, ergothérapeutes ou pédopsychiatres, afin de planifier des interventions cohérentes.</li><li>▪ Les principaux outils de référence utilisés sont la plateforme pédagogique et les listes de personnes-ressources. Le matériel nécessaire est surtout composé de fiches d'inscription, d'un journal de bord, de grilles d'observation, de dessins ou autres réalisations des enfants.</li><li>▪ Le principal risque pour la sécurité est celui de blessures causées par un parent agressif au moment où surviennent des difficultés particulières.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manifestation d'ouverture d'esprit et de tolérance face à la différence.</li><li>- Adaptation au niveau de langage des parents.</li><li>- Manifestation d'empathie et de compassion pour les difficultés éprouvées par les parents.</li><li>- Application adéquate des techniques de communication verbale et non verbale.</li><li>- Manifestation de confiance en soi.</li><li>- Respect des limites de son rôle.</li><li>- Manifestation de jugement dans le choix des interventions et celui du moment où il faut référer l'enfant à une ressource spécialisée lorsqu'il y a lieu.</li></ul>

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette tâche est effectuée à l'extérieur, dans un bureau ou le local du service de garde, de façon individuelle, mais le plus souvent avec la participation du C.A., d'une agence, d'un membre de l'équipe de travail ou de la direction (en milieu scolaire). Elle découle d'une demande orale ou écrite de l'agence, d'un cégep (stagiaires) ou de la direction, mais aussi de la planification établie ou d'une observation relevée.</li> <li>▪ Au moment d'exécuter cette tâche, il faut tenir compte de directives ou de consignes particulières du C.A., des politiques de l'établissement et du budget, ce qui limite la marge de manoeuvre.</li> <li>▪ Parmi les décisions importantes à prendre dans l'exécution de cette tâche, on compte celle de faire ou de suggérer les bons choix dans le recrutement de personnel ainsi que dans la répartition des budgets.</li> <li>▪ Cette tâche requiert de travailler avec d'autres membres de l'équipe et avec les professeurs de cégep au moment de superviser les stagiaires.</li> <li>▪ Les principales difficultés inhérentes à cette tâche sont le recrutement de personnel qualifié et l'accueil de stagiaires n'ayant pas toujours les aptitudes nécessaires pour remplir la fonction. L'équilibre du budget constitue aussi une difficulté importante compte tenu des restrictions imposées dans tous les milieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarté de l'expression de ses idées.</li> <li>- Démonstration de jugement, de sens critique et d'objectivité.</li> <li>- Démonstration d'une bonne capacité d'écoute et de tact dans sa façon de communiquer.</li> <li>- Manifestation de créativité et d'initiative.</li> <li>- Qualité appropriée de la rédaction des rapports, des comptes rendus ou des procès-verbaux.</li> </ul>

**TÂCHE 7 : ORGANISER ET TENIR DES RÉUNIONS**

CONDITIONS D'EXÉCUTION	CRITÈRES DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette tâche s'exécute surtout à l'intérieur, dans le local du milieu de garde, une classe, le gymnase de l'école, ou dans les locaux d'un organisme communautaire. Elle requiert la participation des collègues de travail ou d'autres professionnels, et est supervisée par la personne responsable du milieu de garde. Son exécution découle d'une demande orale ou écrite faite par des éducateurs ou d'autres professionnels, d'une observation relevée ou de la planification établie.</li> <li>▪ Au moment d'exécuter cette tâche, il faut tenir compte des techniques d'animation, des politiques de l'établissement, du climat de la réunion et de la disponibilité des personnes. La marge de manoeuvre est quasi nulle en ce qui a trait aux buts des réunions, mais très grande dans sa façon de participer qui requiert de l'initiative et de la créativité.</li> <li>▪ Le principal outil de référence utilisé est une liste de personnes ressources. Le matériel nécessaire se compose surtout d'un tableau, d'équipement audiovisuel, d'un ordre du jour, des documents relatifs à la réunion, de crayons et de papier.</li> <li>▪ Cette tâche rend nécessaire la communication avec d'autres professionnels : professeurs, pédopsychiatres, psychologues, infirmières, spécialistes de la santé. Elle comporte des décisions d'ordre pédagogique, organisationnel et relationnel devant être approuvées la plupart du temps, soit par le C.A., l'équipe de travail, l'assemblée générale ou les personnes responsables du centre.</li> <li>▪ Les principales difficultés rencontrées au moment d'exécuter cette tâche sont les conflits d'horaires, le manque d'espace ou de locaux, la présence d'intervenants peu coopératifs ou agressifs. Les conflits émotifs constituent une cause de stress dommageable pour la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation adéquate de la rencontre.</li> <li>- Démonstration d'une bonne connaissance du sujet de la rencontre.</li> <li>- Application adéquate des techniques d'animation.</li> <li>- Clarté et concision dans l'expression de ses idées.</li> <li>- Démonstration de dynamisme et de créativité.</li> <li>- Démonstration d'une bonne capacité d'adaptation aux personnes et aux situations imprévues.</li> <li>- Respect des règles relatives à la rédaction et à la présentation d'un compte rendu ou d'un procès-verbal.</li> </ul>



### 3 HABILITÉS TRANSFÉRABLES

---

Une habileté transférable est une compétence applicable à une variété de situations connexes mais non identiques. C'est une habileté relativement générale qui n'est pas limitée à une seule tâche ou à une seule fonction de travail. Les habiletés transférables désignées au cours de l'atelier comme nécessaires à l'exécution des tâches de l'éducatrice ou de l'éducateur en services de garde sont d'ordre cognitif, psychomoteur, perceptuel et socio-affectif.

#### 3.1 Habiletés cognitives

Pour exercer sa profession, l'éducatrice ou l'éducateur doit posséder des connaissances dans les domaines indiqués ci-après.

##### *Sociologie*

Afin de pouvoir aider les enfants qui leur sont confiés, les éducatrices et les éducateurs en services de garde doivent posséder un portrait fidèle de la société actuelle et des mutations profondes qui l'ont marquée au cours des dernières décennies. Elles ou ils doivent être conscients d'une caractéristique relativement nouvelle de cette société, la multi-ethnicité, ainsi que des caractéristiques culturelles des diverses communautés qui en font partie, avec ce que cela implique de tolérance, de faculté d'adaptation et d'efforts d'intégration. Ces personnes doivent de plus se familiariser avec les problèmes sociaux tels que l'éclatement des familles, la pauvreté, l'isolement, etc. et avec les conséquences de ces problèmes sur le développement et le comportement de l'enfant, entre autres, le sentiment de culpabilité et la diminution de l'estime de soi qui en résultent. Elles ou ils doivent en outre connaître les organismes du système de santé et de services sociaux susceptibles de venir en aide aux enfants aux prises avec une situation socio-économique difficile.

##### *Psychologie*

Les éducatrices et les éducateurs en services de garde travaillent auprès d'enfants de 0 à 12 ans, c'est-à-dire de la petite enfance à l'adolescence. Ces personnes doivent contribuer au développement global de l'enfant et en suivre l'évolution. Pour ce faire, elles doivent d'abord connaître les divers stades de développement de l'enfant et les manifestations d'ordre physique, cognitif, psychomoteur et socio-affectif qui leur sont associées; elles doivent en outre posséder des notions sur le processus d'apprentissage. Étant donné la nature de leur

travail, ces personnes doivent également être sensibilisées aux troubles de comportement les plus fréquents, aux attitudes à adopter en présence de comportements inadéquats ainsi qu'aux moyens d'intervention appropriés aux diverses situations. La sexualité doit aussi faire partie des aspects que devront aborder les éducatrices et les éducateurs, en particulier avec les enfants de 6 à 12 ans; elles devront être en mesure de répondre de façon appropriée à leurs questions en fonction de leur âge et de leur degré de développement.

Un autre aspect de la psychologie devant faire partie de la formation des éducatrices et des éducateurs est celui qui touche les relations humaines. Ces personnes devront en effet travailler constamment en collaboration avec les parents, les membres de l'équipe de travail, les autorités, d'autres professionnels ou des stagiaires, ce qui implique une bonne connaissance des comportements humains et des moyens de favoriser l'harmonie entre les personnes et au sein des groupes. En outre, une bonne connaissance de soi les aidera à contrôler leurs émotions et à démontrer de la maîtrise en présence de situations conflictuelles.

En ce qui touche l'intégration des enfants atteints de déficits cognitifs ou psychomoteurs, les éducatrices et les éducateurs doivent pouvoir y contribuer activement en étant sensibilisés aux principaux handicaps (autisme, paralysie cérébrale, etc.) ainsi qu'aux limites fonctionnelles qui en résultent et aux attitudes à adopter par rapport à l'enfant lui-même et par rapport au groupe.

### ***Législation***

Les services de garde sont touchés par la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde* et ses règlements, qui régissent tous les aspects de la garde en milieu familial et en installation : délivrance des permis; administration d'un centre, personnel; hygiène, salubrité et sécurité des lieux; administration des médicaments et entreposage des produits toxiques; aménagement des locaux; dispositions pénales prévues pour les contrevenants.

D'autres lois touchent aussi les personnes qui assurent des services de garde, entre autres : la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le *Code civil du Québec*, la *Loi sur le droit d'accès à l'information*, la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*. En milieu scolaire, la *Loi sur l'Instruction publique* comporte également des aspects touchant les services de garde.

## ***Pédagogie***

Le travail de personnes qui oeuvrent dans les services de garde comporte un aspect éducatif important. Elles doivent par conséquent posséder des notions de base sur les courants de pensée qui sous-tendent la philosophie de l'éducation, ce qui leur permettra de participer efficacement à l'établissement de la plate-forme pédagogique proposée par le milieu de travail.

Des notions de pédagogie leur sont aussi nécessaires pour choisir ou créer du matériel didactique, des jeux et d'autres moyens d'expression adaptés au niveau de développement de l'enfant et susceptibles de le stimuler, de lui apprendre à faire des choix et à les assumer, de le valoriser et de le rendre de plus en plus autonome. La capacité de développer des outils d'observation et d'évaluation des activités proposées ainsi que celle d'utiliser des méthodes d'auto-évaluation de ses interventions font aussi partie des habiletés que la pédagogie est en mesure d'aider à acquérir.

## ***Communication***

L'habileté de communiquer est sans contredit celle qui est la plus utile aux éducatrices et aux éducateurs en services de garde. Étant donné leur rôle d'animateur du milieu de vie et de soutien dans le développement des habiletés langagières de l'enfant, ces personnes doivent s'exprimer clairement et de façon correcte; elles doivent de plus maîtriser les techniques de communication verbale et non-verbale ainsi que celle d'animation de grands et de petits groupes, ce qui requiert une bonne connaissance du processus de communication et des obstacles à une communication efficace. Comme ces personnes sont appelées à travailler en équipe avec d'autres professionnels, elles doivent maîtriser la terminologie propre au milieu ainsi que les façons de communiquer selon son rôle au sein d'une équipe et de faire valoir ses idées sans pour autant générer des conflits.

La communication écrite fait également partie du bagage de connaissances nécessaires aux éducatrices et aux éducateurs puisque ces personnes doivent régulièrement faire parvenir des notes aux parents, rédiger des plans d'intervention, des comptes rendus, des procès-verbaux de réunions, etc. La qualité de la langue utilisée doit être conforme aux règles de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe, alors que le soin apporté à la présentation des documents constitue une caractéristique supplémentaire de nature à inspirer confiance aux parents et à ses supérieurs.

## *Éthique*

En tout temps, la personne qui oeuvre auprès des enfants doit se référer aux règles d'éthique universelles que résume bien le mot respect, qu'il s'agisse de relations avec les enfants, les parents, les collègues de travail, les autres professionnels ou les autorités. À cet effet, il est prouvé que des enfants traités avec respect subissent une influence positive favorable au développement de l'estime de soi.

Par ailleurs, ces personnes doivent se comporter de façon professionnelle en respectant la réglementation en vigueur ainsi que les politiques de l'établissement où elles oeuvrent. Elles doivent de plus aborder les sujets délicats tels les signes d'abus ou de négligence avec doigté et discrétion, en se conformant aux procédures prévues pour signaler ce genre de situation.

Les éducatrices et les éducateurs en services de garde constituent des modèles pour les enfants dont elles ou ils ont la charge. Ces personnes doivent donc se conformer aux règles élémentaires de la politesse et du respect en se présentant à eux vêtus de façon correcte et en utilisant un langage ainsi que des manières appropriées à la fonction occupée.

## *Nutrition*

Quel que soit le milieu, les services de garde offrent aux enfants des repas ou des collations. Afin de s'assurer que ces repas ou collations sont conformes aux normes nutritionnelles établies, les éducatrices et les éducateurs doivent connaître les groupes alimentaires ainsi que les aliments qui en font partie, et avoir les connaissances nécessaires pour les préparer. Ces personnes doivent de plus pouvoir associer les aliments appropriés aux divers stades de développement de l'enfant et être en mesure d'assumer leur rôle d'éducatrice et d'éducateur auprès des enfants en ce qui concerne l'alimentation. Une sensibilisation aux habitudes alimentaires des divers milieux culturels vivant au Québec, de même qu'une ouverture d'esprit par rapport aux aliments consommés par les enfants issus de ces milieux constituent un atout puisque les éducatrices et les éducateurs partagent avec les enfants le moment des repas.

En milieu familial, la personne responsable doit être capable non seulement de préparer des repas, mais aussi de les planifier sur une base mensuelle, de fournir les menus aux parents et de faire les achats. Peu importe le milieu, elles doivent connaître les éléments potentiellement allergènes afin d'éviter de les utiliser ou pour en vérifier la présence dans les aliments offerts aux enfants.

## ***Hygiène et microbiologie***

Les maladies infectieuses, en particulier les maladies infantiles constituent un problème important pour les milieux de garde. Pour éviter la contagion, l'éducatrice ou l'éducateur doit en connaître les manifestations, les modes et les voies de transmission ainsi que les périodes de contagion. Il en va de même pour les autres maladies infectieuses telles que le rhume, la grippe, la gastro-entérite, etc., dont on doit tenter de protéger les enfants.

Quelle que soit la maladie infectieuse détectée, l'éducatrice ou l'éducateur doit être suffisamment informé sur son degré de gravité pour être en mesure de déterminer le moment de communiquer avec les parents ou avec le médecin, ou de se prononcer sur la pertinence de retirer l'enfant du milieu de garde. Cette personne doit connaître la réglementation interne concernant les maladies infectieuses, les moyens de se protéger de la contagion et les mesures d'hygiène de vie propres à améliorer la résistance du système immunitaire. Elle doit de plus être sensibilisée aux problèmes que constituent la transmission de l'hépatite et du VIH et aux précautions qui leur sont associées.

Au chapitre de l'hygiène, il est important de mentionner le rôle de l'éducatrice ou de l'éducateur. Cette personne doit en effet enseigner aux enfants les règles de base de l'hygiène personnelle telles que le lavage des mains, le brossage des dents, etc., et leur faire comprendre les dangers inhérents au manque d'hygiène. Elle doit de plus trouver des moyens de développer chez eux des automatismes en ce qui concerne l'application de mesures d'hygiène personnelle.

## ***Gestion***

Peu importe le milieu où oeuvre l'éducatrice ou l'éducateur, cette personne doit gérer un budget dont l'importance varie selon la taille du service. En milieu familial, il s'agit de la gestion d'une petite entreprise, ce qui requiert des notions de base de comptabilité, entre autres, la connaissance des postes budgétaires, la tenue de livres et les moyens de promotion du service. Dans tous les milieux, on doit être capable de participer à l'organisation de collectes de fonds, compte tenu des restrictions budgétaires qui, sans ces collectes, ne permettraient pas la réalisation de certains projets.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, on doit être capable de préparer une offre d'emploi, de faire passer des entrevues et d'établir des critères de sélection. On doit de plus être en mesure de superviser des stagiaires selon des protocoles d'encadrement pré-établis et de gérer des conflits.

La gestion du temps, c'est-à-dire la capacité de se donner des outils d'utilisation efficace de son temps, constitue aussi une habileté à développer compte tenu de la charge de travail imposée aux éducatrices et aux éducateurs en services de garde dans tous les milieux d'exercice de la profession.

### ***Informatique***

En milieu scolaire, l'informatique est présente à peu près partout, alors que dans les CPE en installation, il s'agit pour l'instant d'une réalité potentielle. Compte tenu de cette réalité, l'éducatrice ou l'éducateur doit être en mesure d'utiliser un micro-ordinateur ainsi que des logiciels de jeu, et de naviguer sur internet. Ces personnes doivent de plus être capables d'utiliser l'ordinateur pour préparer des budgets, rédiger des procès-verbaux, des plans d'intervention, etc., ce qui nécessite au moins la connaissance d'un logiciel de traitement de textes.

En milieu familial, on sait que l'utilisation de l'ordinateur n'est pas encore monnaie courante, mais on croit que comme dans les CPE en installation, cette pratique devrait se généraliser dans un proche avenir. Dans ce milieu, l'informatique est surtout utilisée par la personne responsable pour l'élaboration et le suivi des budgets, l'établissement des menus, la rédaction de rapports d'observation et la réalisation de dessins à l'intention des enfants.

### ***Résolution de problèmes***

Les éducatrices et les éducateurs en services de garde sont quotidiennement confrontés à des problèmes de tous ordres qu'elles ou ils doivent résoudre individuellement, avec le concours des parents ou avec la collaboration de l'équipe de travail. Ces personnes doivent de plus enseigner aux enfants comment s'y prendre pour résoudre les problèmes rencontrés dans leur processus d'apprentissage. La maîtrise du processus de résolution de problème serait de nature à les aider à orienter leur réflexion et à procéder de façon systématique en vue d'arriver à une solution adaptée aux problèmes rencontrés; elle constituerait d'autre part un outil que les enfants pourraient utiliser avec profit tout au long de leur apprentissage.

### 3.2 Habiletés psychomotrices

La fonction de travail des éducatrices et des éducateurs en services de garde requiert l'acquisition des habiletés psychomotrices suivantes :

- appliquer des techniques de premiers soins;
- appliquer des techniques de soulèvement de lourdes charges;
- appliquer des techniques d'alimentation des enfants;
- appliquer des techniques de changement de couche ainsi que d'habillage et de déshabillage des enfants;
- utiliser le matériel nécessaire à la réalisation des activités visant le développement global de l'enfant;
- appliquer des techniques d'administration de médicaments;
- appliquer des techniques de nettoyage et d'entretien des locaux et du matériel;
- utiliser l'ordinateur.

### 3.3 Habiletés perceptuelles

Afin d'être en mesure d'exercer convenablement leurs diverses fonctions, les éducatrices et les éducateurs en services de garde doivent posséder une bonne acuité visuelle, auditive et olfactive.

Sur le plan visuel, il est important que ces personnes puissent distinguer les couleurs et reconnaître des signes tels que la pâleur, la rougeur, les ecchymoses, la saleté, pouvant être indicatifs d'un malaise, d'une maladie, d'abus physique ou de négligence; à ce sujet il convient de rappeler qu'elles doivent aussi être en mesure d'assister les enfants dans leur apprentissage dont la distinction des couleurs fait partie. Ces personnes doivent de plus posséder un champ visuel suffisamment étendu pour couvrir en tout temps l'ensemble des enfants, ainsi qu'une vue suffisamment bonne pour percevoir les messages non verbaux émis par les enfants.

Sur le plan auditif, elles doivent être en mesure de percevoir les messages émis par la parole ainsi que tous les autres messages sonores (pleurs, cris, râles, etc.) émis par les enfants et pouvant être signes de malaise ou de détresse. Elles doivent de plus pouvoir percevoir tout bruit insolite indicatif d'un bris d'équipement ou autre problème pouvant représenter un danger pour l'enfant et être en mesure d'en localiser la provenance.

Sur le plan olfactif, elles doivent être en mesure de détecter toutes les odeurs liées aux conditions d'hygiène ainsi que celles d'émanations de gaz ou autres, d'incendie, etc. pouvant constituer un danger pour la sécurité des enfants.

### **3.4 Comportements socio-affectifs**

Un comportement socio-affectif est une façon particulière de se comporter et de faire les choses. Les attitudes et les habitudes appartiennent à cette catégorie.

#### ***Attitudes***

- amabilité et politesse;
- assurance, calme et maîtrise de soi;
- discrétion;
- disponibilité;
- écoute et observation;
- initiative;
- ouverture d'esprit;
- patience;
- respect d'autrui;
- responsabilité;
- souplesse dans ses relations avec autrui;
- vigilance;
- vivacité et dynamisme.

#### ***Habitudes***

Les personnes qui exercent la fonction à l'étude se doivent de développer des habitudes propres à améliorer l'efficacité dans leur travail ainsi que l'harmonie dans les relations humaines. Les voici en résumé :

- présenter une image professionnelle, tant par sa tenue vestimentaire que par son langage et ses manières;
- faire preuve de gentillesse et de chaleur humaine dans ses contacts avec les personnes et avec les groupes;
- respecter les horaires établis, les politiques de l'établissement ainsi que l'ensemble des

règlements du service de garde;

- être à l'écoute des besoins des enfants et avoir le souci constant d'y répondre;
- avoir le souci constant d'assurer la sécurité des enfants;
- s'efforcer de respecter en tout temps les règles de l'éthique professionnelle;
- manifester du sang-froid ainsi que de la rapidité de réaction devant les situations imprévues;
- se préoccuper constamment du développement de l'estime de soi et de l'autonomie de l'enfant;
- manifester de l'ouverture d'esprit face aux habitudes et aux valeurs culturelles des familles;
- manifester de l'autonomie, de la créativité et du sens de l'organisation;
- s'auto-évaluer régulièrement et avoir le souci de s'améliorer.



## 4 SUGGESTIONS RELATIVES À LA FORMATION

---

Les participantes et les participants à l'atelier ont confirmé l'hypothèse émise dans l'étude préliminaire à l'effet que le degré de satisfaction des personnes diplômées du programme *Techniques d'éducation en services de garde* est élevé par rapport à leur formation.

En accord avec les suggestions proposées lors de la consultation effectuée dans le cadre de l'étude préliminaire, on souhaiterait être mieux outillé dans certains domaines, entre autres : la préparation pratique d'un programme d'activité; l'utilisation du programme «Jouer c'est magique»; l'intégration des enfants handicapés; la multi-ethnicité; le fonctionnement des divers services de garde. On reconnaît de plus être mieux préparé en ce qui concerne la garde d'enfants âgés de 2 à 5 ans qu'en ce qui touche celle du multi-âge (poupons à 5 ans) et des enfants de 6 à 12 ans.

Pour ce qui est des stages de formation, on les considère essentiels et constituant la meilleure voie d'accès au marché du travail. On émet cependant le voeu qu'ils soient améliorés en permettant aux étudiants d'en effectuer dans chacun des types de services de garde. Cela aurait pour effet de les sensibiliser aux réalités des divers milieux et leur permettrait de faire des choix plus judicieux au moment de répondre à des offres d'emploi.



